

Campagne de RAVALEMENT DE FACADES

Soucieuse de préserver le patrimoine bâti et mettre en valeur le cadre de vie de son territoire, l'Agglomération a lancé en octobre 2013 la campagne « Rénovez votre façade » ayant pour but d'embellir et de renforcer l'attractivité des centres-bourgs et centres villes de Lannion-Trégor Communauté.

Dès 2012, l'Agglo a missionné le **PACT-HD**, Association sans but lucratif, pour la réalisation **d'une étude de coloration des façades**. Cette étude a établi un diagnostic de l'ensemble des communes et propose des recommandations techniques et chromatiques pour l'habitat ainsi que pour les commerces. Ce document peut servir de **guide à tous les ménages du territoire qui souhaitent effectuer des travaux de ravalement**. Il peut aussi être intégré aux documents d'urbanisme communaux en tant qu'annexe.

Suite à cette étude, l'Agglomération a mis en place une **campagne opérationnelle de ravalement incitative entre octobre 2013 et décembre 2016**.

Les ménages peuvent bénéficier d'un **conseil gratuit** délivré par un conseiller technique du PACT HD lors de permanences au Point Information Habitat de Lannion les 1^{er} mardi du mois. Ce temps d'échange personnalisé permet d'aider les propriétaires à définir leur projet de ravalement de façades, dans le choix des techniques, des matériaux et des couleurs. Certains habitants peuvent également bénéficier d'une **aide financière** de Lannion-Trégor Communauté sous conditions.

Cette aide financière est accordée uniquement pour les habitations situées à l'intérieur du périmètre communal qui est fixé par délibération du conseil municipal. La campagne visant un démarrage rapide des travaux de ravalement, les taux de la subvention seront dans un premier temps plus forts.

Communes où l'aide financière de Lannion-Trégor Communauté est applicable :

- Lannion
- Plestin-les-Grèves
- Pleumeur-Bodou
- Ploubezre
- Ploulec'h
- Ploumilliau
- Plufur
- St-Michel-en-Grève
- Trébeurden
- Trédrez-Locquémeau
- Tréduder
- Trégastel
- Trémel
- Trévou-Tréguignec

Les critères d'éligibilité à l'aide sont les suivants :

- Bâtiment de plus de 15 ans situé dans le périmètre communal,
- Façade visible du domaine public,
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment,
- Projet de ravalement conforme aux préconisations établies par le conseiller technique du PACT-HD lors d'une visite à domicile,
- Demande de subvention adressée au Président de l'Agglomération avant le démarrage des travaux.

Cette aide est majorée pour des travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment. Les personnes éligibles aux aides de l'ANAH seront renvoyées vers le dispositif le plus favorable.

Pourquoi procéder à un ravalement ?

Les façades sont les visages de nos villes et de nos bourgs. **Au-delà de la revalorisation esthétique et architecturale**, le ravalement est avant tout un moyen **d'entretenir durablement les bâtiments, d'assurer l'étanchéité des façades et d'en protéger les matériaux constitutifs**. Il permet aussi **d'assurer la valeur d'un patrimoine**. En effet, un ravalement respectueux des particularités architecturales valorise le bien immobilier. C'est aussi une façon de contribuer à l'embellissement du cadre de vie, ces travaux de rénovation permettant **d'améliorer l'image de notre environnement** rural ou urbain.

Pour tous renseignements sur la campagne de ravalement :

POINT INFORMATION HABITAT

21 rue Jean Savidan
22300 Lannion
Tél : 02 96 05 93 50

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h
Samedi : 10h - 12h

CONTACT LTC

Etienne ROISNE - Service Habitat LTC - 02 96 05 60 91 – etienne.roisne@lannion-tregor.com
Benjamin TOINEN – Service Habitat LTC – 02 96 05 93 98 – benjamin.toinen@lannion-tregor.com